



COMMUNE DE LINXE

Envoyé en préfecture le 16/12/2025

Reçu en préfecture le 16/12/2025

Publié le 17/12/2025

ID : 040-214001554-20251212-251212H1718H1-DE



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 12 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq le douze décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Linxe, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle de la Mairie, sous la présidence de Thierry GALLEA, Maire.

Date de la convocation : mardi 09 décembre 2025

Présents :

Thierry GALLEA, Dominique ROBERT, Stéphane SERE, Delphine CHOLE, Julien DESBIEYS, Chantal GARROUSSIA, Véronique MORA, Pierre SANCHEZ, Isabelle DARRICAU, Jean-Luc LAHOUE, Marine FOURGS, Marc VERNIER, Marie DURAN

Absents :

Pouvoirs :

Cédric CHATON a donné pouvoir à Pierre SANCHEZ; Carine DUPUY a donné pouvoir à Isabelle DARRICAU

Nombre de membres afférents	<u>15</u>
Nombre de membres en exercice	<u>15</u>
Présents	<u>13</u>
Pouvoirs	<u>2</u>
Votants	<u>15</u>

N° DEL20251212-005

CREATION DE 4 EMPLOIS NON-PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN ACCROISSEMENT D'ACTIVITE SUR LA PERIODE DU RECENSEMENT 2026

VU l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique,

VU le code général de la fonction publique, notamment l'article L.332-23 1°,

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels la fonction publique territoriale,

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante qu'il est nécessaire de prévoir la création de 4 emplois non permanents à temps non complet d'adjoint technique, catégorie hiérarchique C en raison d'un accroissement temporaire d'activité à l'occasion du recensement 2026 sur la période du 1^{er} janvier 2026 au 10 mars 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ADOPTE A L'UNANIMITE, :

- Créer 4 emplois non permanents à temps non complet à raison de 28h/semaine d'adjoint technique, emploi de catégorie hiérarchique C pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 10 mars 2026 pour faire face à l'accroissement temporaire d'activité à l'occasion du recensement,
- Les agents recrutés seront chargés d'assurer les fonctions d'agent recenseur,



- Les agents recrutés seront rémunérés sur la base de l'indice brut correspondant à l'échelon indiciaire n°1 du grade d'adjoint technique, emploi de catégorie hiérarchique C,
- Les agents recenseurs percevront une indemnité forfaitaire de déplacement selon leur district de rattachement :
 - o district 6 (264 habitations) 100€,
 - o district 8 (240 habitations) + une partie du district 12 100€,
 - o district 10 (332 habitations) 80€,
 - o district 12 (132 habitations)
 - o district 13 (224 habitations) + une partie du district 12 50€,
- Le recrutement des agents se fera par contrat de travail de droit public conformément à **l'article L.332-23 1° du code général de la fonction publique**, pour une **durée maximale de 12 mois sur une période consécutive de 18 mois**,
- Les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget 2026, aux chapitres et articles prévus à cet effet, Monsieur le Maire est chargé de procéder aux formalités de recrutement.

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Signé le *12 décembre 2025*

le secrétaire

Jean-luc LAHOUE



le Maire,

Thierry GALLEA